Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260629-53062026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Rachel GRÜNWEISER, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Jean GOUZIEN, Joël RICHARD, Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Jean GOUZIEN à Cédric CAÏN, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND, Tiphanny PETTON à Rachel GRÜNWEISER
Secrétaire de séance : Cédric CAÏN
Date de convocation : 24 juin 2026
Date d'affichage : 1er juillet 2026

N° 53-06-2026 – DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS - ORIENTATIONS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) ;
- formations en lien avec les compétences de la commune ;
- de dire que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le 3ème Adjoint au Maire,
Cédric CAÏN,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)